

PROJET ASSOCIATIF 2022 - 2027



Le mot de la Présidente.....	3
NOTRE HISTOIRE.....	4
NOS PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	4
NOS 3 MISSIONS.....	5
NOS VALEURS	5
NOS BENEFICIAIRES	6
NOS REUSSITES DU PRECEDENT PROJET ASSOCIATIF	7
Notre ambition pour les 5 années à venir.....	8
NOTRE Cœur DE METIER : LES 4 ENJEUX DECISIFS	8
CONCLUSION : MISE EN ŒUVRE DU PROJET ASSOCIATIF.....	11

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Notre précédent projet associatif n'avait pas été révisé depuis la création de l'association et il a semblé au conseil d'administration que la perspective du passage au droit commun était une bonne occasion d'identifier de nouveaux enjeux. Évidemment, nous ne sommes pas partis d'une feuille blanche, OVA depuis 2005 a développé des savoir-faire sur lesquels nous nous sommes appuyés tout au long du processus d'élaboration du projet associatif 2022/2027.

Ce projet associatif, nous avons voulu le construire avec l'ensemble des parties prenantes de l'association. Nous avons d'abord sollicité les familles à travers une enquête, riche d'enseignements, puis les professionnels à l'occasion de 2 ateliers qui ont permis de faire émerger des pistes de travail pour les années à venir, et enfin les partenaires que nous avons interviewés pour notamment identifier leurs attentes vis à vis d'OVA France Autisme. Un grand merci à tous pour cette participation et mobilisation, ce projet est porteur de sens pour tous, il va guider notre action pour permettre aux enfants et adultes porteurs d'autisme de vivre épanouis et autonomes dans une société inclusive.

Au total, notre projet s'articule autour de 4 enjeux décisifs, 9 priorités stratégiques, 24 actions prioritaires...un projet ambitieux à mettre en œuvre ensemble, pour agir encore plus près des personnes atteintes de troubles du spectre autistique, de leur entourage et des professionnels qui les accompagnent.

Merci à tous pour votre engagement. Ensemble nous allons porter plus loin et pousser plus haut notre action !

Hélène Meyrieux,
Présidente d'OVA France Autisme

A handwritten signature in blue ink, reading 'H. Meyrieux'.

NOTRE HISTOIRE

Dans le sillon de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, OVA France Autisme a été créée en 2005 par des parents d'enfants atteints de troubles autistiques, à la recherche d'une prise en charge qu'ils ne trouvaient nulle part ailleurs, une prise en charge qui permettrait à leur enfant de réellement progresser, de vivre avec et comme les autres.

L'accompagnement proposé par OVA France Autisme des personnes avec troubles du spectre autistique s'appuie sur des pratiques fondées sur des preuves scientifiques, notamment l'ABA (Applied Behaviour Analysis, ou analyse comportementale appliquée), ou associées à des projets de recherche validés au niveau international.

Depuis sa création et forte de ce principe, OVA France Autisme mène des actions innovantes en matière d'autisme (prise en charge, accompagnement, formation) en adéquation avec les recommandations de la HAS (Haute autorité de santé) et de l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

NOS PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

OVA France Autisme base son accompagnement sur les principes suivants :

- **L'individualisation des accompagnements** tant sur les besoins, sur les objectifs, sur les compétences, sur les modalités, pour une adaptation optimum aux besoins des personnes accompagnées.
- **Des évaluations objectives**, tout au long de l'accompagnement, permettant de prioriser les objectifs et d'avoir un regard sur la progression de la personne.
- **Un large panel d'objectifs comportementaux.**
- **Une prise en charge bienveillante** en adéquation avec les us et coutumes de la famille et les différents milieux de vie de la personne ; nous visons à augmenter les comportements adaptés pour que la personne soit incluse, trouve du bien-être et de la motivation dans n'importe quel environnement épanouissant pour elle, etc., et nous travaillons à réduire les comportements problèmes ou socialement inadaptés.
- **Un accompagnement basé sur la motivation et qui favorise l'autodétermination** : recueil des signes concrets, observables d'intérêts de la personne afin d'être à l'écoute de sa parole, et pour tendre vers la possibilité de faire ses propres choix (autodétermination).
- **La recherche d'une communication** efficace pour chacun, quelles que soient ses capacités.

NOS 3 MISSIONS

OVA France Autisme ambitionne de favoriser une inclusion dans la société au plus grand nombre de personnes atteintes d'autisme et d'aider chaque personne avec TSA à trouver sa juste place pour une vie la plus épanouissante possible.

L'association articule sa mission autour de 3 modalités d'intervention, renouvelées dans le cadre du nouveau projet associatif :

1) Accompagner :

- Les personnes porteuses de TSA, en ayant à cœur de permettre l'expression des besoins, et de favoriser l'auto-détermination
- Les familles pour les aider à faire face au handicap de leur enfant, les accompagner dans la construction d'un projet cohérent tout en prenant en compte leurs besoins, leurs forces, leurs difficultés, leurs envies.
- L'entourage au sens large, en lien avec l'éducatif, la santé, les loisirs

2) Former et superviser :

- Les professionnels d'OVA France Autisme pour garantir un haut niveau d'expertise sur l'autisme et sur la prise en charge éducative et comportementale
- Les familles et des aidants, qui ont un rôle majeur à jouer dans les progrès de l'enfant
- Les professionnels extérieurs à qui l'association transmet son expertise

3) S'informer et transmettre :

- Recours à des experts nationaux et internationaux pour être toujours en veille sur les modalités de prise en charge éducative, comportementale et/ou développementale de personnes atteintes de troubles du spectre autistique.
- Création de partenariats, pour répondre aux besoins des personnes accompagnées mais aussi pour promouvoir le déploiement de moyens pour un accompagnement de qualité.
- Mobilisation des forces vives de l'association pour contribuer à faire changer le regard sur l'autisme pour une société inclusive.

NOS VALEURS

Depuis sa création, l'action d'OVA France Autisme est guidée par 4 grands principes, auxquels elle ne saurait déroger :

- 1) **Un accompagnement basé sur l'individualisation** : les accompagnements sont individualisés à l'aide d'observations et d'évaluations objectives et répondent aux besoins repérés et exprimés par les personnes accompagnées.

- 2) **La recherche de solutions inclusives** : en répondant au mieux à l'envie de la personne, à ses compétences, à ses besoins, le milieu ordinaire est la solution recherchée en priorité.
- 3) **Un accompagnement de qualité** : la qualité de l'accompagnement est garantie par la diversité, par le niveau et l'intensité de la formation continue des professionnels, par la supervision.
- 4) **Un accompagnement assorti de modalités de mesure des progrès** : les progrès réalisés grâce à l'accompagnement éducatif et comportemental sont contrôlés et réajustés.

L'évolution du secteur et des besoins des personnes avec troubles du spectre autistique, conduit OVA France Autisme à poser un cinquième principe pour guider l'action :

- 5) **Un accompagnement qui favorise l'autodétermination** : l'expression des besoins est un des piliers de l'accompagnement d'OVA France Autisme pour permettre aux jeunes et adultes accompagnés de faire leurs propres choix.

Enfin, l'ensemble de parties prenantes agissent dans le respect de valeurs partagées :

- **La bienveillance et le respect de l'intégrité** vis-à-vis des personnes accompagnées. Bienveillance également vis-à-vis des familles, des professionnels de l'association et de toutes les parties prenantes internes et externes.
- **L'équité et l'égalité des chances** : chaque personne prise en charge au sein d'OVA France Autisme est accueillie selon les mêmes conditions, et bénéficie d'un accompagnement répondant à ses besoins.

NOS BENEFICIAIRES

- **Nos bénéficiaires directs** : enfants et adultes avec TSA
- **Nos bénéficiaires indirects** : familles, entourage, professionnels et institutionnels du secteur médico-social, du milieu scolaire et du milieu de l'entreprise...

NOS REUSSITES DU PRECEDENT PROJET ASSOCIATIF

OVA France Autisme fait partie des précurseurs dans l'utilisation de l'ABA en France, qu'elle a mis en œuvre avec efficacité avec des professionnels formés et impliqués, au bénéfice des enfants mais aussi des familles.

➤ Une expertise reconnue

De fait, l'association est reconnue pour son expertise sur les questions de l'autisme, pour sa capacité à mobiliser des experts nationaux et internationaux et ainsi questionner et faire évoluer en permanence ses modalités d'accompagnement. Expertise qu'elle a très tôt décidé de transmettre en dehors de l'association, à travers une mission de formation des professionnels du secteur médico-social et de l'enseignement.

➤ Des enfants qui progressent, des familles apaisées

La science du comportement, appliquée à OVA France Autisme, montre qu'un accompagnement comportemental, et structuré, à tous les âges et dans tous les domaines de la vie de la personne (vie quotidienne, école, loisirs, travail, etc.) permet des apprentissages et des progrès et a une répercussion positive sur l'ensemble de la famille. Cette dernière a un rôle majeur dans les progrès de la personne accompagnée.

➤ Une grande capacité d'innovation et d'expérimentation

OVA France Autisme mobilise depuis 15 ans sa capacité d'innovation et d'expérimentation pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, tout au long de leur vie, et en faisant évoluer leur accompagnement. C'est pourquoi, l'association a récemment ouvert une expérimentation dédiée aux adultes, préfiguratrice d'un futur pôle adultes : enfants accompagnés par OVA France Autisme devenus grands, mais aussi adultes en recherche d'un accompagnement favorisant leur inclusion dans la société et l'autodétermination.

➤ Une association qui s'est donné les moyens d'une offre de services au plus près des besoins

OVA France Autisme a pu mobiliser des financements publics pour la structure expérimentale enfants, mais aussi pour la mise en place d'un PCPE et pour la réalisation d'investissements. Elle est également, depuis sa création, mobilisée pour lever des fonds privés, en complément des fonds publics, afin d'avoir les moyens de réaliser un accompagnement de qualité.

OVA France Autisme a acquis une meilleure connaissance de l'offre départementale et des établissements partenaires pour penser l'intégration de façon la mieux adaptée pour la personne.

Enfin, souvent dans un rôle de coordination, l'association s'est entourée de partenaires (scolaires, santé, professions libérales...) pour répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

NOTRE AMBITION POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Notre ambition générale, pour les 5 ans à venir, est de pérenniser l'action d'OVA France Autisme, d'enrichir l'offre pour les enfants et de transposer les facteurs de réussite de la Structure expérimentale vers un ou plusieurs projets à destination des adultes en tenant compte de la variété des publics concernés.

Le projet associatif 2022-2027 d'OVA s'articule autour de 4 enjeux décisifs qui, s'ils ne sont pas pris en compte, pourraient avoir un impact négatif sur les bénéficiaires en premier lieu, mais pourraient également faire peser un risque sur l'ensemble de l'organisation. Pour répondre à ces enjeux, 9 stratégies prioritaires ont été identifiées. Ces priorités ont été déclinées en 24 actions à mener d'ici fin 2027.

NOTRE CŒUR DE METIER : LES 4 ENJEUX DECISIFS

Il s'agit ici de répondre aux problématiques qui, si elles ne sont pas prises en compte, pourront à terme dégrader la qualité de l'accompagnement des enfants et adultes avec TSA, de leur entourage et des professionnels. Le projet associatif n'est pas une remise en question des modalités d'accompagnement, les prises en charges continuent à l'identique, elles pourront évoluer au gré de la mise en œuvre des actions du projet associatif.



ENJEU N°1 : Défendre le principe d'un accompagnement éducatif et comportemental de qualité pour le plus grand nombre, de l'autodétermination et de l'inclusion

Ce premier enjeu, résolument militant, correspond à la mission d'intérêt général portée par notre association : prouver le bien-fondé de notre accompagnement et permettre à OVA France Autisme de s'affirmer comme un acteur incontournable sur le champ de la prise en charge de l'autisme et de la formation.

C'est un enjeu fédérateur pour l'ensemble des parties prenantes (les familles, les professionnels, le Conseil d'administration, ainsi que des compétences externes), dont la portée dépasse largement le cadre régional.

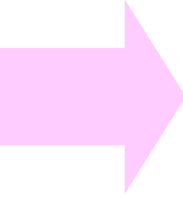
Priorité stratégique N°1 : Construire un plaidoyer OVA France Autisme avec les familles et les professionnels

- Action N°1 : Documenter les besoins, les manques et la manière dont OVA France Autisme y répond et y répondra
- Action N°2 : Identifier des propositions concrètes et chiffrées pour répondre aux besoins. S'appuyer sur la preuve de concept de la structure expérimentale

- Action N°3 : Rassembler un collectif autour de certains points du plaidoyer (partenaires, familles...)
- Action N°4 : Solliciter des entretiens auprès de décideurs politiques pour porter le plaidoyer

Priorité stratégique N°2 : Créer les conditions de prise de parole d'OVA

- Action N°5 : Siéger dans les instances du département
- Action N°6 : Prendre la parole au plan régional et national (les bénévoles et les professionnels)
- Action N°7 : Participer à des groupes de travail et concertations des instances publiques régionales



ENJEU N°2 : Maintenir et développer notre capacité d'innovation et d'expérimentation pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, tout au long de leur vie, et en faisant évoluer leur accompagnement.

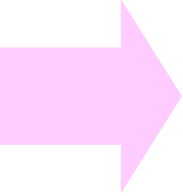
Cet enjeu met l'accent sur l'importance de rester à la pointe de l'actualité de l'autisme et des sciences du comportement, d'expérimenter pour garder notre capacité d'innovation.

Priorité stratégique N°3 : Développer la remontée des besoins et la veille

- Action N°8 : Mise en place d'une commission mixte de veille scientifique (bénévoles/salariés/experts externes)
- Action N°9 : Organiser de manière régulière la remontée des besoins auprès des familles d'OVA France Autisme et plus largement sur le département

Priorité stratégique N°4 : Enrichir l'accompagnement proposé par OVA France Autisme

- Action N°10 : Expérimenter des nouveaux services
- Action N°11 : Créer les instances ad hoc pour suivre les expérimentations
- Action N°12 : S'entourer de partenaires pour la mise en œuvre et la diffusion



ENJEU N°3 : Renforcer le rôle des parents et des aidants, comme acteurs de l'accompagnement

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Il est prouvé que leur implication dans la prise en charge accroît son efficacité. C'est un pouvoir d'agir hautement bénéfique.

Priorité stratégique N°5 : Renforcer la conviction des familles de leur rôle essentiel dans les progrès de leur proche

- Action N°13 : Créer des espaces d'échanges entre les familles
- Action N°14 : Développer des formations/informations et l'immersion au sein de la prise en charge

Priorité stratégique N°6 : Apporter des solutions aux parents et aux aidants pour mieux accompagner leur proche

- Action N°15 : Trouver des solutions de garde pour permettre aux parents de participer aux actions proposées
- Action N°16 : Développer une palette de guidance pour les parents et l'entourage
- Action N°17 : Créer une commission mixte de suivi et d'évaluation de la place des familles et des outils proposés

ENJEU N°4 : Transmettre et essayer notre expertise et savoirs expérientiels dans l'accompagnement des personnes porteuses de TSA

Transmettre et essayer, afin d'accroître les opportunités pour les personnes porteuses de TSA de trouver des professionnels formés à l'autisme et aux techniques comportementales dans leurs divers lieux d'accueil et de vie, est un enjeu est à portée nationale, au bénéfice du plus grand nombre.

Priorité stratégique N°7 : Accompagner la création de structures

- Action N°18 : Modéliser « la méthode OVA »
- Action N°19 : Créer les outils d'accompagnement (formations, guides, supervision...)
- Action N°20 : Structurer l'essaimage

Priorité stratégique N°8 : Accompagner les structures qui en font la demande

- Action N°21 : Modéliser le diagnostic et l'évaluation
- Action N°22 : Créer les outils d'accompagnement, de supervision et d'évaluation a posteriori

Priorité stratégique N°9 : Répondre à des appels à projets en partenariat en apportant l'expertise d'OVA France Autisme

- Action N°23 : Organiser la veille sur les appels à projets
- Action N°24 : Structurer les modalités de sélections et de réponse

CONCLUSION : MISE EN ŒUVRE DU PROJET ASSOCIATIF

La mise en œuvre du projet associatif d'OVA est pilotée par la gouvernance avec le concours de la dirigeance. Le plan d'actions pluriannuel court jusqu'à fin 2027. Pouvant donner lieu à la création de commissions, les actions sont pilotées soit par le CA, soit par un professionnel, soit par un binôme de professionnels et bénévoles.

Pour optimiser la mise en œuvre du projet associatif, OVA a également mis en place un plan d'actions de fonctionnement pour répondre à 3 enjeux internes :

- Solidifier l'organisation pour soutenir le projet associatif et le fonctionnement dans le droit commun
- Renforcer la vie associative et la gouvernance
- Développer les fonds pour continuer d'innover et de soutenir le projet associatif

Annecy, le 3 juin 2022